



## LETTRE OUVERTE À LA PRÉFÈTE D'EURE ET LOIR

Madame le Préfet,

Depuis l'année 2021, nous sommes témoins d'un terrible gâchis humain et social avec la situation faite aux jeunes étrangers arrivés mineurs et isolés.

En France depuis l'âge de 14-15 ans, ils sont en cours d'étude, d'apprentissage, ou en emploi dans des secteurs souvent en pénurie de main d'œuvre, mais vos services leur délivrent des refus de séjour avec OQTF (Obligation de quitter le territoire français) lorsqu'ils arrivent à leur majorité.

Le parcours de ces jeunes est alors brutalement interrompu, leur avenir brisé, leurs efforts et rêves fracassés. Ils sont menacés d'expulsion, réduits à vivre dans la peur, la précarité et la clandestinité. Pourtant la France est devenue leur pays, celui de leurs liens, de leurs amitiés, de leurs amours, et ils sont prêts à rendre à la société ce qu'elle a investi dans leur formation.

Ils sont un peu plus d'une vingtaine aujourd'hui dans le département, mais un nombre au moins équivalent est en attente d'une admission au séjour depuis un an et demi. Vont-ils subir le même sort ?

Ces jeunes attendent ces décisions dans l'angoisse. Ne disposant que de récépissés, ils sont dans une situation très précaire : impossibilité de faire une demande de logement social, d'ouvrir un certain nombre de droits sociaux, de passer le permis : toutes choses qui retentissent sur leur insertion sociale et professionnelle au sein de notre territoire rural.

Madame le Préfet, nous demandons à ce que cessent ces décisions qui brisent la vie de ces jeunes femmes et jeunes hommes, et nous demandons leur régularisation afin de leur permettre d'occuper en toute légalité la place qu'ils ont déjà dans notre société :

- Au nom du droit à l'éducation, ces jeunes ont été formés dans les écoles de la République. Ils ont été accompagnés par des professeurs, des formateurs, qui se sont investis pour remplir leur mission. Notre pays a investi pour accompagner ces jeunes dans leur formation afin qu'ils deviennent boulanger, maçon, cuisinier, couvreur, plombier, peintre... secteurs dans lesquels les artisans peinent à recruter.
- Au nom des droits de l'enfant, ils ont été accompagnés par les services de la Protection de l'Enfance car reconnus isolés et en danger par l'Aide Sociale à l'Enfance ou le juge des enfants. Du fait de leur prise en charge comme Mineurs non accompagnés avant l'âge de 16 ans et de leur présence en France depuis plusieurs

années en situation d'isolement, la loi prévoit qu'ils aient accès à un titre de séjour « Vie privée et familiale ».

- Les motifs des OQTF prises par vos services s'appuient sur des éléments très contestables : des absences (en faible nombre), une évaluation très discutable de leurs capacités scolaires, ou un changement de formation ne peuvent pas légitimement être interprétés comme un manque de sérieux dans le suivi de leurs formations. La persistance de liens avec un parent dans leur pays d'origine et parfois la simple existence de ce parent sont avancées pour justifier une absence d'isolement... L'accès au séjour de ces jeunes serait donc conditionné à l'absence de relations avec le peu de parents qu'il leur reste dans leur pays ?

**Nous demandons pour ces jeunes :**

- Un titre de séjour protecteur et stable afin d'aller sereinement au bout de leurs parcours de formation, de leurs contrats de travail ou de leurs études,
- L'annulation des OQTF déjà délivrées,
- Des délais de traitement décents de leurs demandes de titres de séjour afin qu'ils ne restent pas sous récépissés, et un accès à l'information concernant l'avancement du traitement de leurs dossiers par vos services,
- Une audience auprès de vos services.

Nous demeurons déterminés à les accompagner dans leur volonté de continuer à construire leur vie sociale et professionnelle en France.

Chartres, le 7 novembre 2022.

**Le Collectif AERÉSP28**

**MRAP Chartres**

**CGT Éduc Action 28**

**FSU 28**

**Sud Éducation 28 et Solidaires 28**

**Ensemble ! 28**

**Fédération PCF 28**

**NPA 28**

**La France Insoumise 28**